

La concertation avec les autres utilisateurs de la nature

✿ LA CONCERTATION ET L'INFORMATION À L'ÉGARD DES UTILISATEURS NON-APPROPRIATIFS DE LA NATURE :

- OBJECTIF Ka**
1. Développer la concertation pour favoriser une cohabitation bien comprise entre l'activité « chasse » et les autres activités de plein-air.
 2. Contribuer à l'utilisation sereine de l'espace rural entre chasseurs et autres utilisateurs non-appropriatifs de la nature.



Moyens proposés :

Action Ka-1 Faire adopter, au sein du règlement intérieur de chaque société de chasse, des règles de comportements à l'égard des tiers et des sanctions internes envers les chasseurs irrespectueux.

Échéance prévue

été 2004

Action Ka-2 Intégrer des représentants des activités de plein-air dans les comités de suivi locaux créés au sein de chaque pays cynégétique.

2005/2006

Action Ka-3 Généraliser le développement d'une information de proximité (panneaux explicatifs) à destination des utilisateurs de la nature non-chasseurs, prioritairement sur les zones sensibles (forte fréquentation touristique) puis progressivement au sein de chaque pays cynégétique.

2005 et suivantes

Action Ka-4 Rédiger une charte de bonne conduite à l'égard des autres usagers de la nature. Cette charte sera développée sur la base de l'existant (charte des chasseurs de France éditée en 2002 et préconisations du rapport Scherrer, adopté par le Conseil Économique et Social le 11 décembre 2002).

2005

Action Ka-5 Engager, par pays cynégétique, une campagne d'information et de sensibilisation à destination des chasseurs locaux pour favoriser l'ouverture active envers les autres usagers de l'espace rural et la mise en œuvre de la charte comportementale du chasseur.

2006 et suivantes

Action Ka-6 En fonction des contextes et des besoins locaux identifiés par unité de gestion, encourager les sociétés de chasse à réserver (si besoins) un secteur non-chassé à destination des autres utilisateurs de la nature.

2005



✿ LES RELATIONS AVEC LES PROPRIÉTAIRES DE L'ESPACE RURAL, NON CHASSEURS :

OBJECTIF Kb Établir ou développer des relations constructives avec les propriétaires non-chasseurs.

Moyens proposés :

Échéance prévue

Action Kb-1 Rédiger un guide des bonnes pratiques à l'égard des propriétaires non chasseurs.

2005

Action Kb-2 Engager, par pays cynégétique, une campagne d'information à destination des chasseurs locaux afin de les sensibiliser à la prise en compte particulière des intérêts des propriétaires non chasseurs.

2007